



**ADOPTION DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX
D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que les conseils municipal et d'agglomération adopteront les budgets de l'exercice financier 2023 et les programmes triennaux d'immobilisations pour les années financières 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Mont-Tremblant, lors de séances extraordinaires qui seront tenues le lundi 19 décembre 2022 comme suit :

| Conseil municipal | Conseil d'agglomération |
|--------------------------|---|
| 19 h | Immédiatement après la séance extraordinaire du conseil municipal |

Au cours de chacune de ces séances extraordinaires qui auront lieu à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les délibérations ainsi que les périodes de questions porteront exclusivement sur les budgets et sur les programmes triennaux d'immobilisations de la Ville et de l'agglomération.

Les séances ordinaires des conseils municipal et d'agglomération auront lieu immédiatement après les séances extraordinaires concernant les budgets et les programmes triennaux d'immobilisations.

Donné à Mont-Tremblant, ce 7 décembre 2022.

Maude Picotin
Greffière adjointe par intérim